



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Port du masque obligatoire dans les lieux publics fermés

Un défi avec des responsabilités partagées, selon la FCCQ et la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Jérôme métropolitain (CCISJM)

Montréal, le 13 juillet 2020 – Alors que le gouvernement du Québec vient d'annoncer le port du masque obligatoire dans tous les lieux publics fermés, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Jérôme métropolitain (CCISJM) sont préoccupées par les pénalités que pourraient subir les entreprises.

À partir du 18 juillet, le port du masque devra être obligatoire dans tous les lieux publics fermés, incluant commerces et restaurants. Bien que les mesures proposées soient nécessaires pour endiguer la pandémie de la COVID-19, la responsabilité devrait être plus clairement partagée entre les particuliers et les entreprises.

« Bien que nous comprenons la décision, nous craignons néanmoins les possibles conséquences que ces responsabilités auront sur les entreprises. Il serait nécessaire de responsabiliser davantage les individus pour leurs actes, dans le respect des mesures », affirme Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

« Pour l'instant, les sanctions et amendes annoncées concernent principalement les entreprises. Nous comprenons la nécessité de faire appliquer les décisions de la Santé publique, mais les commerçants ne devraient pas être les uniques responsables du comportement des individus. C'est pourquoi nous souhaitons que le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec précise rapidement les modalités entourant les sanctions aux individus prévues pour le 1^{er} août », ajoute M. Milliard.

« Nous appréhendons les conséquences que ces nouvelles mesures pourraient avoir sur les entreprises de notre région. Bien évidemment, nous sommes dans un contexte d'efforts collectifs pour éviter la transmission communautaire. Cependant, nous pensons que c'est une responsabilité partagée entre les entreprises mais également les individus », souligne Cindy Asselin, coordonnatrice de la CCISJM.

Depuis le début de la crise, les entreprises collaborent et agissent de façon responsable pour respecter les meilleures pratiques sanitaires demandées par la santé publique. En effet, bon nombre d'entre elles ont investi considérablement pour obtenir le matériel et les ressources nécessaires pour limiter la contagion.

LA FORCE DU RÉSEAU



La FCCQ et la CCISJM admettent le devoir de diligence raisonnable dont doivent faire preuve les entreprises pour s'assurer de créer un environnement sécuritaire pour les particuliers et leurs employés. Toutefois, il est important de prendre conscience qu'il y aura des personnes qui auront besoin d'être convaincues de la pertinence de cette mesure et que ce n'est pas aux entreprises d'en subir les conséquences.

« Le gouvernement a la responsabilité de bien communiquer les informations nécessaires ces prochains jours via des campagnes d'affichage pour s'assurer que les nouvelles mesures soient respectées », conclut Charles Milliard.

À propos de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Jérôme métropolitain (CCISJM)

Rappelons que la mission de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Jérôme métropolitain (CCISJM) est de favoriser le développement économique et durable ainsi que le rayonnement de la communauté d'affaires sur la MRC de La Rivière-du-Nord. Elle vise à devenir la plateforme privilégiée par les gens d'affaires pour développer son réseau, ses compétences, ses occasions d'affaires ainsi qu'assurer sa représentation.

À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 130 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Renseignements:

Cindy Asselin
Coordonnatrice
Chambre de commerce et d'industrie de Saint-
Jérôme métropolitain (CCISJM)
cindy.asselin@ccisjm.com
Téléphone : 450-431-4339, poste 2

Julia Sammarco
Conseillère aux communications et publications
numériques
Fédération des chambres de commerce du
Québec
julia.sammarco@fccq.ca
Cellulaire : 514 792-0412